

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

## Déclaration de Maladie : N° P19- 0000004

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7941 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AKHRIFF SMID Date de naissance : 25/06/1961

Adresse : 25 RUE TAMAROUI APT 24 CASABLANCA

Tél. : 066.159.36.59 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur Dafir EL BARDAI**  
OPHTHALMOLOGISTE  
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Bardai  
Maârif - CASABLANCA  
Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.72.01

Date de consultation : 18 SEP. 2019

Nom et prénom du malade : LAKITRIF SMID

Age : 58 an

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cette optique VL+ VP.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 18 SEP. 2019

**Docteur Dafir EL BARDAI**  
OPHTHALMOLOGISTE  
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Bardai  
Maârif - CASABLANCA  
Tél: 05.22.94.95.39 / 06.61.17.72.01

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 SEP. 2019	OS		250 DH	 DR. EL BACHIR BOUJELBENE OPHTHALMOLOGISTE BOUKERKOUNI - RES. EIP MOAÏD - CASABLANCA Tél: 0522.94.75.39 / 0522.94.75.39

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Optique Optométriste &amp; Opticien N° 425 Centre Ville Pour les besoins de la vue</i>	<u>23</u> <u>09</u> <u>19</u> <i>R</i>					<u>69000</u>

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

# Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles  
Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie  
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

# الدكتور البردعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

ـ علاج الحول، الجراحة المجهريّة، العدسات  
ـ تخطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سابقًا بمستشفيات تولوز. فرنسا  
طبيب رئيسي سابقًا لقسم أمراض وجراحة العيون  
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le

18 SEP. 2019

الدار البيضاء، في

Mr Said LAKHRIF

Ophique Philip Four Cest  
Optomériste & Opticien  
N° 425 Casablanca Bd. Anglais  
Casablanca

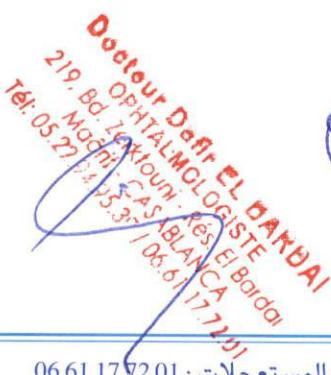
Correcte optique VL + UL

Caoutchouc Large

Velv corset, ergonom., Fort indice  
II progressif + antireflet

$$OD = (85 - 0,75) + 2,50 \text{ add} + 2,50$$

$$OG = (90 - 0,50) + 2,50 \text{ add} + 2,50$$



219, شارع الزرقطوني - إقامة البردعي - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 94 95 39 - المستعجلات: 06 61 17 72 01

219, Bd. ZERKOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01

I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249



# Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Facture : 0003975

Date : 23/10/91

Mr : LAKHRIF SAID  
Docteur : EL BARDAÏ DAFIR

Type des Verres : progrèsSIF ESSOILer

A2 UV

Monture : plastique 900

\* Vision de Loin :

OD Axe 85 Cyl -0,75 Sph +2,50 3000

OG Axe 90 Cyl -0,50 Sph +2,50 3000

\* Vision de Prés :

OD Axe ..... Cyl ..... Sph .....

OG Axe ..... Cyl ..... Sph .....

Optique Mille Pour Cent

Optométriste Opticien

N° 425 Centre-Ville Bd. Anglais

- Casablanca -

Add :

+2,50 ADDS.

Montant :

6900

Six mille neuf cent. Dhs.

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426

T.P : 023451 - Patente : 30057211